

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2017**

## **ÉCONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Compte rendu annuel à la collectivité Année 2017**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

## **ECONOMIE ET HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville 2012/2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant N°3.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 au traité de Concession d'Aménagement 2012-2018 pour le Renouvellement Urbain du Centre Ville.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

## **ECONOMIE ET HABITAT - Opération Coeur de Ville (OPAH-RU 2012/2017) - Dixième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.**

Le Conseil Régional est sollicité en remboursement pour un montant de 2 378 € au titre d'un dossier agréé et payé, dans le cadre de l'opération Coeur de Ville

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Compte de gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers**  
**Compte Administratif - Exercice 2016**

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**12 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT,  
Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER  
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers**  
**Compte de gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYÈRES LES PALMIERS -**  
**Compte Administratif – Exercice 2016.**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**Service Financier - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE**  
**Compte de Gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE**  
**Compte Administratif - Exercice 2016.**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA CAPTE**  
**Compte de Gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE LA CAPTE**  
**Compte Administratif - Exercice 2016.**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**  
**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,**  
**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER**  
**Compte de Gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT AUGUIER**  
**Compte administratif - Exercice 2016.**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**  
**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,**  
**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers**  
**Budget Eau - Compte de gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - EAU - Compte Administratif**  
**Exercice 2016**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**  
**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,**  
**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers -**  
**Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières-**  
**Compte de Gestion - Exercice 2016**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente et entretien  
de caveaux dans les cimetières  
Compte administratif – Exercice 2016.**

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

Documents joints pour tous les comptes de gestion et  
administratif

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers  
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 de la VILLE D'HYERES LES PALMIERS, constatant un Excédent de fonctionnement de 14 783 721,76€, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: Affectation à la section d'investissement : 5 288 797,89€, Report section d'exploitation: 9 494 923,87€.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX**

**2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA  
4 ABSTENTIONS : 4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers  
Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du PORT D'HYERES LES PALMIERS, constatant un Excédent d'exploitation de 1 142 575,39 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: - Affectation à la section d'investissement : 1 026 163,15 €- Report section d'exploitation: 116 412,24 €.

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du PORT de L'AYGUADE, constatant un Excédent d'exploitation de 112 895,94 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: - Affectation à la section d'investissement : 62 858,84 € - Report section d'exploitation: 50 037,10 €

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du PORT DE LA CAPTE, constatant un Excédent d'exploitation de 128 200,24 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: - Affectation à la section d'investissement : 39 225,43 € - Report section d'exploitation: 88 974,81 €

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du PORT AUGUIER, constatant un Excédent d'exploitation de 122 380,73 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: - Affectation à la section d'investissement : 14 186,08 € - Report section d'exploitation: 108 194,65 €

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du budget de Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières, constatant un Excédent d'exploitation de 69 495,88€ €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: - Affectation à la section d'investissement : 14 178,87 € - Report section d'exploitation: 55 317,01€

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de remise gracieuse de débet présentée par le Comptable Public - Avis du Conseil Municipal**

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de débet présentée par M. Alain Monnot et Mme Nicole Descamps, comptables publics.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2017 au titre de l'investissement**

Depuis 2015, le Département du VAR a décidé de dématérialiser la gestion de ses aides financières aux communes. En conséquence, les services du Conseil Départemental souhaitent être en possession d'une délibération du Conseil Municipal portant demande d'aide financière relative aux opérations d'investissement pour lesquelles un concours financier du département est sollicité sur la base de 30% du montant HT de l'opération. La liste des opérations d'investissement pour l'année 2017 pour lesquelles est sollicitée l'aide du Département est jointe à la présente. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cas échéant tout document utile à intervenir avec le Département du Var dans le cadre de cette procédure.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours  
communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2017  
au titre de l'aménagement de la rue des Marchands à la Capte.**

Il est proposé de présenter auprès de T.P.M, au titre de la demande 2017 de fonds de concours communautaire, le dossier de l'aménagement de la rue des Marchands à la Capte: Les dépenses prévisionnelles au titre de l'année 2017 s'élèvent à 800 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel fait état d'une demande de fonds de concours communautaire d'un montant de 248 518 € auprès de T.P.M pour l'année 2017, correspondant à l'intégralité du montant attribué (soit 248 518 €) par courrier de Monsieur le Président de T.P.M du 6 mars 2017. Les modalités d'attribution et de versement seront précisées dans une convention spécifique de fonds de concours à établir par T.P.M, et je vous propose à cet effet d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tout document à intervenir et notamment ladite convention de fonds de concours.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt  
d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l' A.V.H.L.B  
(Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension  
du bâtiment MONTCLAIR II de l'hôpital Léon Bérard,  
avenue du Docteur Marcel Armanet, à Hyères.**

L' A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) a sollicité la garantie communale à 50% d'un montant de 7 000 000€ (soit 3 500 000€) qu'elle a contracté auprès de la Caisse d' Épargne Côte d'Azur pour financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II pour la création d'un service ambulatoire à l'hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, à Hyères.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation de cette opération, je vous propose donc de retenir le principe de la garantie de la Commune d'Hyères-les-Palmiers à hauteur de 50% pour le prêt ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 7 000 000 € (soit 3 500 000€) contracté par l' A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) visant à financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II de hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec l'A.V.H.L.B.**

Il a été accordé à l'A.V.H.L.B (Association Varoise Hôpital Léon Bérard) la garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt s'élevant à la somme de 7 000 000€ (soit 3 500 000€) que cet organisme a contracté auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour financer l'extension du bâtiment MONTCLAIR II pour la création d'un service ambulatoire à l'hôpital Léon Bérard, avenue du Docteur Marcel Armanet, à Hyères.

L'octroi de cette garantie doit être formalisé par l'établissement d'une convention entre la Commune et l'A.V.H.L.B.

En conséquence, je vous propose de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention à intervenir entre ledit organisme et la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beauvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères.**

La S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) a sollicité la garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 15 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), de 5 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et de 25 logements PLS (Prêt Locatif Social) «Beauvallon, Avenue des Monocyclétones » à Hyères.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation de cette opération, je vous propose donc de retenir le principe de la garantie de la Commune d'Hyères-les-Palmiers à hauteur de 50% pour le prêt défini ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**



**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) contracté par la S.A d' HLM S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 45 logements collectifs «Beauvallon, Avenue des Monocotylédones» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M S.F.H.E.**

Il a été accordé à la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) la garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt s'élevant à la somme de 3 755 986€ (soit 1 877 993€) que cette organisme a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 15 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), de 5 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'Intégration) et 25 logements PLS «Beauvallon, Avenue des Monocyclétones» à Hyères.

L'octroi de cette garantie doit être formalisé par l'établissement d'une convention entre la Commune et la S.A d' H.L.M S.F.H.E. En conséquence, je vous propose de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention à intervenir entre ledit organisme et la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2016-2017**

La Ville passe chaque année avec le Conseil Régional une convention pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées. La participation régionale s'élèvera cette année à 63.351,31 €

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2016 -2017 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB**

La Ville met à disposition de la SASP HTV BASKET, l'Espace 3000 pour des entraînements et matches de l'équipe professionnelle.

En contre partie, le club doit verser une redevance fixée chaque année par convention. Ce montant s'élève à 7718 Euros

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - Etat des frais de transport et de séjour- Année 2016**

Il s'agit, pour les rencontres littéraires de Port-Cros, des projets pour le Musée - Site d'Olbia, et des lectures-rencontres à la médiathèque Saint-John Perse, d'une dépense de 3548,62 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**CULTURE ET PATRIMOINE - Service patrimoine/Ville d'art et d'histoire - Convention de partenariat avec l'EPIC « Office intercommunal Tourisme Provence Méditerranée » - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.**

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, il s'agit de préciser les relations entre les partenaires impliqués dans la mise en valeur des patrimoines d'Hyères-les-Palmiers et leur promotion touristique, en définissant le rôle, les missions, les compétences et les relations techniques, administratives et financières entre le bureau d'Hyères de l'Office intercommunal Tourisme Provence Méditerranée et la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**CULTURE ET PATRIMOINE - Orgue de l'église Saint-Louis - Demande à l'État - Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles de classement au titre des monuments historiques**

L'orgue de l'église Saint-Louis, de 1878, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. La découverte et la récupération de la console et des éléments de la soufflerie justifient la demande de classement monument historique, étant précisé que ce classement pourrait permettre d'obtenir un meilleur taux de subvention pour le financement de travaux.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**CULTURE ET PATRIMOINE - Ecole municipale d'art et ateliers artisanaux  
Création d'un atelier modèle vivant - Fixation des tarifs**

Il s'agit de proposer un nouveau cours à la rentrée 2017-2018, dont l'inscription se ferait à l'année au même tarif que celui des ateliers artisanaux ou bien en atelier libre à 12 € la séance.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rémunération de vacataire intervenant comme modèle vivant pour les cours de dessin anatomique de l'Ecole d'Art**

L'Ecole d'Art souhaitant proposer des cours de dessin anatomique à ces élèves, la commune d'Hyères propose de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de recruter autant que de besoin un modèle vivant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections**

Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, de catégorie A, amenés à effectuer des travaux supplémentaires lors des consultations électorales peuvent percevoir une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES - Souscription de nouveaux contrats d'assurances - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert**

Les marchés relatifs aux contrats d'assurances dommages aux biens immobiliers et mobiliers, flotte véhicule et risques annexes, embarcations, tous risques expositions de la commune arrivent à leur terme au 31 décembre 2017.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des prestations relatives à ces contrats d'assurances de la Commune d'Hyères. Ces marchés seront passés pour l'année 2018, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2019, 2020 et 2021.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES -  
Extension, déploiement et maintenance des installations de vidéoprotection  
urbaine de la Commune d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande  
Années 2018 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert**

Il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert afin d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéoprotection urbaine de la Commune d'Hyères qui arrive à échéance le 31 décembre 2017 (en ce qui concerne les lots techniques N° 1, 2 et 3. Le lot technique N° 4 relatif à la maintenance se terminant pour sa part au 31 décembre 2018).

Cet accord-cadre sera passé pour l'année 2018, avec possibilité de reconduction expresse en 2019, 2020, 2021 et 2022, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 500 000 euros TTC

Il sera en outre composé des quatre lots techniques suivants :

- Lot technique N° 1 : Fourniture et mise en œuvre de Réseau passif Fibre Optique
- Lot technique N° 2 : Fourniture, pose/dépose, fixations, paramétrage des caméras et équipements de vidéo protection
- Lot technique N° 3 : Fourniture, installation des parties actives et matériels associés
- Lot technique N° 4 : Maintenance, garantie, astreinte et entretien des caméras et parties actives

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur  
la Publicité Extérieure - Modification des tarifs.**

Conformément aux Articles L2333-9 et L2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier les tarifs communaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure afin de prendre en considération l'augmentation annuelle prévue par la loi et de compléter les dispositions existantes par l'ajout de deux tarifs relatifs aux surfaces facturées.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Fixation des droits de place -  
Cirques.**

La délibération n°41 du 7 Novembre 2001 fixant les droits de place pour les cirques installés à l'Espace 3000, il convient de fixer les droits de place pour les cirques souhaitant s'installer sur les emplacements autres qu'à l'Espace 3000.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- Signature de la "Charte de  
soutien à l'activité économique de proximité" de la Chambre des Métiers et  
de l'Artisanat de la Région PACA.**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la "Charte de soutien à l'activité économique de proximité" de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région PACA, par laquelle la Commune s'engage à soutenir et à développer le secteur économique de l'artisanat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Rue Antoine Parmentier  
Vente cuisine centrale - Parcelle DN n° 56**

Il est demandé d'approuver la vente du site de la cuisine centrale, située 94 rue Antoine Parmentier, à la société ELIOR, au prix de 1.510.000 €

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLES COMMUNALES  
9 et 11 Rue Fanguerot - Parcelles BA n° 0100 et 0101**

A la suite d'une procédure d'acquisition de bien sans maître conclue par un acte notarié signé le 21/04/2014, la Commune a introduit dans son patrimoine les parcelles BA n°0100 et 0101 adressées au 9 et 11 rue Fanguerot. Monsieur et Madame Pennau Bastien ont fait une offre à 35 000€ pour les deux parcelles.

Il est proposé d'approuver la vente des deux parcelles moyennant le prix principal de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieu-dit Le Fenouillet - Régularisation du Chemin du Fenouillet - Acquisition d'une partie de l'emprise du chemin Parcelle AE n° 251**

En vue de permettre son intégration dans le Domaine Public Communal, monsieur GIANELLI a accepté de céder à la Commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section AE n° 251, d'une surface de 76 m<sup>2</sup>, qui constitue une partie de l'emprise du chemin du Fenouillet.

Il est proposé d'approuver cette acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer l'acte de vente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le PORT - Elargissement de la rue de l'Hippodrome - Acquisition de terrain de la copropriété EO n° 84, 85, 86, 89, 90, 91, 92**

En vue de permettre l'élargissement de la rue de l'Hippodrome, la copropriété propriétaire des parcelles cadastrées Section EO n° 89 et 90 a accepté de céder à l'euro symbolique à la Commune une bande de terrain d'une surface totale de 134 m<sup>2</sup>. Cette emprise est constituée d'une bande de 103 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle EO n° 90 et de deux bandes de 19 et 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle EO n° 89.

Il convient d'approuver cette acquisition et d'autoriser le représentant de la Commune à signer l'acte de vente à venir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Stade Jean Berteau, quartier de l'Ayguade - Station de téléphonie installée par la société SFR Avenant n°2 à la convention - Modification des équipements existants**

La société SFR souhaite modifier son équipement au stade Berteau afin d'installer une nouvelle génération d'armoires techniques permettant aux antennes de fonctionner avec les nouvelles fréquences. Il s'agit d'accepter la demande de SFR et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint à la Gestion Foncière et Domaniale, ou la Conseillère Municipale Déléguée à la Gestion Foncière et Domaniale à signer un avenant n°2 entre la Commune et l'opérateur SFR.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle CW n°0009**

Afin de permettre la surveillance, l'entretien et la réparation d'une armoire de coupure et de câbles électriques souterrains, la Commune d'Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section CW n° 0009 sur une emprise de 15 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 171€.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ILE DU LEVANT - Convention de mise à disposition de la Villa Plein Soleil au Docteur Francis ROUX**

Afin d'assurer une présence médicale sur l'île du Levant, Monsieur Francis Roux, médecin retraité, a proposé d'assurer des consultations médicales bénévolement et gratuitement un jour par semaine sur l'île. A cette fin, la Commune l'autorise à occuper la Villa Plein Soleil qui est composée d'un logement et d'une pièce à usage de cabinet médical un jour par semaine pour les mois de juillet et août 2017.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - 1550 Boulevard de la Marine - Délégation de Service Public - Prorogation de durée d'un an.**

La Commune a décidé de relancer une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour la période de 6 saisons de 2016 à 2021 en vue de l'exploitation d'un établissement de bains de mer sur le Domaine Public Communal situé 1550 Bd de la Marine. Une procédure contentieuse a retardé la signature du contrat, qui n'est intervenue que le 22 novembre 2016 avec une prise d'effet au 2 décembre 2016, avec la SASU LE PETIT BAIN, représentée par Marie MAESTRACCI. La Délégation de Service Public ne se déroule donc plus que sur 5 saisons estivales au lieu de 6. Afin de restaurer l'équilibre économique du contrat en permettant au Délégué d'amortir ses investissements sur 6 années, il est proposé de proroger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - -  
Parcelle cadastrée section IM n° 0122 formant le lot n°12. M et Mme PASCUAL  
Jean-Roger - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

M et Mme PASCUAL Jean Roger sont titulaires d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1er janvier 1955 sur un terrain formant le lot n°12 du lotissement Communal de l'AYGUADE. La parcelle cadastrée section IM n° 0122 fait une superficie de 338 m<sup>2</sup> et se situe 18 Avenue des Rossignols. Elle supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation. Conformément aux dispositions de l'article 2 du Cahier des Charges du lotissement, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2053

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE -  
Aliénation du bien situé 21 Avenue des Mésanges cadastré section IM n° 0164  
formant le lot n° 27 du lotissement au profit de M. et Mme Maccari Yves**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, M. et Mme Maccari Yves ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 27 du Lotissement Communal de l'AYGUADE, situé 21 Avenue des Mésanges, cadastré section IM n°0164 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2059 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1961. Le lot de 345 m<sup>2</sup> supporte une maison de 120 m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (188 500,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE -  
Aliénation du bien situé 17 Avenue des Mésanges cadastré section IM n°0162  
formant le lot n°29 du lotissement au profit de M. Ferray Christian  
et Mme Encrenaz Michèle**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n°2 du 6 juin 2014, M. Ferray Christian et Mme Encrenaz Michèle ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n°29 du Lotissement Communal de l'AYGUADE, situé 17 Avenue des Mésanges, cadastré section IM n°0162 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2024 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1955. Le lot de 414 m<sup>2</sup> supporte une maison de 80 m<sup>2</sup> environ et d'un garage de 19,53m<sup>2</sup> environ.



Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE EUROS (261 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE -  
Aliénation du bien situé 58, Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0143  
formant le lot n° 98 du lotissement au profit de M. et Mme Gueroult Frédéric**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, M. et Mme Gueroult Frédéric ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 98 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 58 Avenue de la Badine, cadastré section EV n° 0143 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2029 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Le lot de 259 m<sup>2</sup> supporte une maison de 65 m<sup>2</sup> environ et un garage de 12 m<sup>2</sup> environ. Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE -  
Aliénation du bien situé 13 Rue du Port de la Capte cadastré section ET n° 0083  
formant le lot n° 218 du lotissement au profit de M. Pellissier Bruno**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, Monsieur Pellissier Bruno a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 218 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 13 Rue du Port de la Capte, cadastré section ET n° 0083 dont il est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2029 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Le lot de 206 m<sup>2</sup> supporte une maison de 117,78 m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (224 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Rocher - Parcelle AW n° 71 -  
Remboursement frais d'attestation notariée à madame MEAR**

En 2012, la Commune a tenté d'acquérir la parcelle cadastrée Section AW n° 71 en vue de son intégration à la rue du Rocher. Tous les membres de l'indivision n'étant pas régulièrement titrés, la Commune s'était engagée à prendre en charge les frais notariés destinés à régulariser la situation des personnes concernées. A ce titre, il convient de rembourser les frais d'attestation immobilière d'un montant de 630 € engagés par Mme MEAR afin que son fils, membre de l'indivision propriétaire de la parcelle AW n° 71, soit régulièrement titré.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd Maréchal Juin - Autorisation de déposer  
une demande d'autorisation d'urbanisme à la SCI des Radiologues - Parcelles AM  
n° 144 et 199**

En vue d'un projet de centre d'imagerie médicale en face de l'hôpital, il est proposé d'autoriser la SCI des Radiologues à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale AM n° 144 et sur la parcelle AM n° 199 que la Commune est sur le point d'acheter à TPM. La SCI sera également autorisée à réaliser des études de sols si elle le souhaite.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Lieudit Le  
Ceinturon / La Lieurette - Parcelle IV n° 7 - Autorisation à L'ASSOCIATION L'ARCHE  
DE KATIE de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme**

Il convient d'autoriser l'association l'Arche de Katie à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès du service urbanisme en vue de réparer une partie de la clôture d'un terrain dépendant de la propriété communale située lieudit Le Ceinturon - La Lieurette, parcelle cadastrée Section IV n°7.

Ce terrain fait l'objet d'une autorisation d'occupation au profit de l'association (décision par délégation n°126 du 26 avril 2011).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION BATIMENTS - Réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme, de la Base Nautique du Port et des ses abords - Demande de permis de construire**

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la demande de permis de construire pour l'opération citée en objet

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION BATIMENTS - Service Bâtiments Entretien - Subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPDR dans le cadre de l'appel à projet 2017.**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 180 000 € TTC, soit 50 % du montant global de l'opération estimée à 360 000 € TTC, auprès du FIPDR dans le cadre de l'appel à projet 2017. Cette demande concerne les travaux de sécurisation dans les écoles primaires de la ville.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Acquisition de fournitures pour travaux - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021**  
**Mise en appel d'offres ouvert**

Le marché relatif à l'acquisition de fournitures pour travaux arrive à échéance au 31 décembre 2017. De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations. Ces accords-cadres à bons de commande seront passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour l'année 2018, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2019, 2020 et 2021, et seront affectés des montants annuels suivants :

- Lot n° 1: Équipements électriques et d'éclairage

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC : 600 000 Euros

- Lot n° 2 : Equipements pour la construction - maçonnerie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 400 000 Euros

- Lot n° 3 : Peinture, adjuvants et revêtements muraux

- Minimum annuel TTC : sans

- Maximum annuel TTC: 100 000 Euros

- Lot n° 4 : Equipements pour la construction - plomberie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 140 000 Euros

- Lot n° 5 : Matériaux pour la construction - menuiserie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 90 000 Euros

- Lot n° 6 : Matériaux pour la construction - serrurerie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 100 000 Euros

- Lot n° 7 : Produits en métal et quincaillerie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 80 000 Euros

- Lot n° 8 : Menuiseries en acier et métallurgie

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC : 100 000 Euros

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - CTM/PARC AUTOS - Fourniture et livraison de produits pétroliers en vrac - Accords-cadres multi attributaires - Années 2017 à 2020 - Attribution - Autorisation de signature.**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer les accords-cadres multi attributaires relatif à la fourniture et livraison de produits pétroliers en vrac pour l'année 2017, reconductibles expressément en 2018, 2019 et 2020 avec les montants annuels suivants :

- lot n° 1 : SP 95

- Minimum annuel : 50 000 euros TTC
- Maximum annuel : 200 000 euros TTC

- lot n° 2: Gazole

- Minimum annuel : 120 000 euros TTC
- Maximum annuel : 480 000 euros TTC

- lot n° 3: Fioul

- Minimum annuel : 10 000 euros TTC
- Maximum annuel : 60 000 euros TTC

- lot n° 4 : Gazole non routier

- Minimum annuel : 40 000 euros TTC
- Maximum annuel : 160 000 euros TTC

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes d'engagement correspondant joints à la présente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE COLLABORATION : PROJET « Suivi protection du tombolo ouest et de la route du sel »**

Afin de mutualiser les efforts de la Commune et de l'Université de Toulon pour la protection du Tombolo Ouest de Giens, il est proposé de signer la convention de collaboration selon les engagements suivants :

Pour l'Université de Toulon :

- mise à disposition de groupes d'étudiants opérationnels en terme de manipulation, monitoring et récolte des données,
- mise à disposition du thésard travaillant au moment de la signature de la convention sur les modèles numériques déjà développés en baie de Giens,
- mise à disposition des matériels permettant la réalisation des collectes et analyses des données.

Pour la Commune :

- mettre à disposition une embarcation permettant les mesures de terrain (20 jours/an)
- subventionner le projet pour l'acquisition d'un ordinateur spécifique aux modélisations (3 100 € HT)

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION GRANDS PROJETS - LITTORAL - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE « concernant les conditions de réalisation des travaux d'aménagement du Boulevard de la Marine (RD 42 et PCL) sur la Commune d'HYERES LES PALMIERS »**

Afin de mener à bien le projet de création d'une promenade de front de mer, je vous propose de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les conditions de réalisation des travaux d'aménagement du Boulevard de la Marine (RD 42 et PCL) sur la Commune de HYERES LES PALMIERS avec le Conseil Départemental, propriétaire de la route et de la piste cycable.

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de 80 000 Euros au Conseil Départemental du Var dans le cadre des transports d'eau potable par bateau sur l'île de Porquerolles.

**DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATION - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de 80 000 Euros à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée dans le cadre des transports d'eau potable par bateau sur l'île de Porquerolles.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**LITTORAL - Convention de mise à disposition d'un terrain de 2000 m2 à la Ville d'Hyères**

En vue de la préparation des plages pour la saison balnéaire 2017 et si nécessaire pour les années suivantes, je vous propose de signer avec le SITTOMAT et VEOLIA ONYX ENVIRONNEMENT une convention de mise à disposition d'un terrain de 2000 m2 pour le stockage des posidonies.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitreries des bâtiments des ports d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Attribution**  
**Autorisation de signature**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer le marché relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux et des vitreries des bâtiments des ports d'Hyères qui arrivait à échéance au 31 décembre 2016. Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour l'année 2017 (à compter de sa notification jusqu'au 31/12/17) qui pourra être reconduit de façon expresse pour l'année civile en 2018, 2019 et 2020 avec les montants annuels suivants :

- Année 2017 : - Sans montant minimum – Maximum : 92 000 euros TTC
- Années 2018 à 2020 : - Sans montant minimum – Maximum : 110 000 euros TTC

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'acte d'engagement correspondant joint à la présente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE/ESPACES VERTS - Curage et faucardage des cours d'eau - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021**  
**Mise en appel d'offres ouvert**

Le marché relatif au curage et au faucardage des cours d'eau arrive à échéance au 31 décembre 2017. De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'accords-cadres à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations. Ces accords-cadres à bons de commande seront passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour l'année 2018, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2019, 2020 et 2021, et seront affectés des montants annuels suivants :

- Lot n° 1: Curage du canal du Béal et des autres canaux

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC : 150 000 Euros

- Lot n° 2 : Faucardage et nettoyage des cours d'eau, des fosses et des bassins

- Minimum annuel TTC : sans
- Maximum annuel TTC: 150 000 Euros

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Mise en oeuvre des stages de citoyenneté.**

Les stages de citoyenneté sont une peine alternative aux poursuites judiciaires à l'encontre des mineurs. Une convention de partenariat avec la DTPJJ du Var est proposée pour leur mise en œuvre sur la commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention avec la commune de La Crau pour l'accueil des chiens trouvés errants sur cette commune à la fourrière animale municipale d'Hyères. Autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

La commune de La Crau a sollicité la commune d'Hyères aux fins d'établir une convention permettant l'accueil à la fourrière animale d'Hyères des chiens trouvés errants sur son territoire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**SANTÉ PUBLIQUE - Lutte contre l'habitat indigne - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du VAR.**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, il convient de passer une convention signée entre la CAF et la ville d'Hyères via le Service Communal d'Hygiène et de Santé pour partager les diagnostics vérifiant les critères de décence du logement.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2017 pour le projet "Réhabilitation de la galerie urbaine du ruisseau de la Sauvette"**

Demande d'une subvention de 200 000€ à la Région P.A.C.A pour la réhabilitation de la galerie urbaine de la Sauvette sur le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T).

**DELIBERATION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**



**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION - Soutien de la Ville d'Hyères à la Ville de Paris pour la candidature des Jeux Olympiques d'été de 2024**

**DELIBERATION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

